

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 14  
Absents : 1  
Procurations : 1**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le treize Avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer communal, sous la Présidence de Monsieur  
Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 2/04/2021

**PRESENTS** : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri,  
LAMOUR Caroline, MERIEUX Olivier, GIRARD Yves, DOUTRE Myriam, RAYMOND Pierre-  
Emmanuel, CORBEL Sandrine, MARTIN Marie Dominique, LEBRETON David, CAGNINACCI  
Isabelle.

**ABSENTS** : DUVAL.

**PROCURATIONS** : Mme Duval donne procuration à Mr Pommies ;

**SECRETAIRE** : Francine Sabayrou

Monsieur le Maire fait l'appel pour vérifier le quorum et informe de l'absence de Mme Duval qui lui a  
donné procuration.

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le  
Maire lit le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal (qui a été adressé par mail à  
chaque conseiller) et fait signer les membres présents, puis déclare la séance ouverte.

Il informe l'ensemble des membres présents que la séance est enregistrée sous la forme audio.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT, il convient de porter  
à connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux du tableau récapitulatif des indemnités allouées  
aux Maire et Adjointes pour 2020.

Cette information ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une information avant le vote du Budget Primitif  
2021.

Le document commenté est distribué aux membres présents avec les autres documents liés à l'ordre du  
jour.

### **INDEMNITES ALLOUEES POUR 2020**

Bénéficiaire	Taux	Montant indemnité mensuelle brute	Montant indemnité annuel brute
Maire	23.20%	902.34	10 828.08 €

### **B. Adjointes au maire**

bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Montant indemnité mensuelle brute	Montant indemnité annuel brute
1er adjoint :	7.80 %	303.18 €	3 638.16 €
2 e adjoint :	7.80 %	303.18 €	3 638.16 €
3° adjoint :	7.80 %	303.18 €	3 638.16 €
4° adjoint :	7.80 %	303.18 €	3 638.16 €

**MONTANT TOTAL ALLOUE :**     **25 380.72 € bruts**

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29/03/2021, dont le document de présentation a été distribué en début de séance.

Mr le Maire donne lecture du document :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 047 196 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 065 036 €

Pour un total budgétaire pour 2021 dépenses/recettes de 2 112 232.00 €

L'ensemble des chapitres en fonctionnement comme en investissement sont détaillés, notamment les opérations d'investissement sont examinées une par une dépenses/recettes.

Mr Girard fait remarquer que ne figure plus au budget l'opération « construction de toilettes pour le Stade » et que la somme de 5 000 € pour des honoraires sur l'opération « réhabilitation du Château » paraît insuffisant.

Mr le Maire rappelle que pour des raisons tant administratives que techniques le programme « toilettes stade » a été suspendu mais pas abandonné, son étude peut être relancée. Il rappelle toutefois que des toilettes aux normes existent aux vestiaires.

Le budget primitif 2021 ci devant présenté, étant un prévisionnel, il sera tout à fait possible de revenir sur ces prévisions en investissement.

**A l'issue des échanges entre élus, le budget est mis au vote, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

**Considérant** que ce nouveau schéma entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, à compter de cette date, les communes cessent de percevoir le produit de la THRP (taxe d'habitation sur les résidences principales),

**Considérant** que les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit THRP,

**Considérant** que la Loi des finances prévoit la fusion des taux communaux et départementaux de la TFPB pour compenser les pertes de la suppression de la THRP ; les Communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux Communal fixé par l'assemblée délibérante en 2020 et du taux départemental de TFPB 2020, dans le respect de plafonnement.

**Considérant** que le taux TFPB départemental 2020 s'élevait à 30.69 %, le taux communal TFPB s'élevait à 31.70 %, le calcul du taux communal de la TFPB 2021 **à taux constant sera de 62.39 %.**

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des deux taxes locales pour l'année 2021, Mr le Maire dépose devant l'assemblée l'état 1259 sur lequel les bases d'impositions et les taux sont repris, à savoir :

TAXES	Bases prévisionnelles 2021	Taux proposés 2021	Produits 2021
Taxe Foncière bâti	662 000 €	<b>62.39 %</b>	413 022.00 €
Taxe Foncière non b	15 000 €	<b>145.21 %</b>	21 782.00 €

**Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021.**

Mr le Maire donne la parole à Mr Girard, en charge de la commission « associations » qui s'est réunie le vendredi 9 Avril 2021.

Mr Girard donne lecture des montants de subventions que la commission propose pour l'année 2021.

Il propose notamment de répondre favorablement à l'ensemble des demandes présentées par les associations avec plus particulièrement :

- « une augmentation de la subvention à l'Etoile Sportive Malvoise qui passerait de 3 000 € à 3500 €, au regard de leurs charges et de l'impact de la crise sanitaire sur leurs activités,
- une diminution de la subvention de l'Association « Graph » qui de 5700 € passerait à 4 200 € au regard de la faible représentativité des habitants de Malves en Minervois aux divers ateliers proposés.
- Il est question d'équité dans l'attribution des subventions. »

Un débat s'engage sur les raisons de procéder à une augmentation ou une diminution de certaines subventions.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de fonctionnement pour l'entretien du terrain de foot est de l'ordre de 10 000 € par an, hormis pour 2020 en raison de la crise sanitaire et sans compter l'éclairage public et le coût du personnel communal qui travaille en régie.

Mr le Maire rappelle par ailleurs que l'activité du Graph a été largement impactée par la crise sanitaire.

La Commune ne peut pas absorber financièrement une augmentation des coûts de fonctionnement d'une manière générale.

A l'issue des débats particulièrement tendus où se sont opposés les avis des uns et des autres, Mr le Maire propose de procéder au vote des subventions une par une, comme l'impose la Loi.

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENT°
ACCA	305 €	15		
Anciens combattants	305 €	15		
L'âge heureux	1 070 €	15		
Danse Form Club	305 €	15		
Pêche Clamoux	305 €	15		
Chambre des métiers	176 €	15		
Etoile Sportive Malvoise	3 000 €	9	4	2
Foyer Socio Culturel	500 €	15		
GRAPH	5 700 €	11	4	
Histoire et Généalogie	100 €	15		
Paysage et Patrimoine rural	500 €	15		
Sté Etude Scientifique	30 €	15		
Unité Mobile de Premier secours	300 €	13		2

A l'issue du vote, Mr Girard souligne « un dysfonctionnement réel du conseil municipal avec un favoritisme qu'il s'attachera à relever ».

Mr Girard accuse Mr le Maire et un adjoint de propos injurieux dans le passé, à l'encontre de l'association ESM.

Mr le Maire dénonce ces propos diffamatoires et informe Mr Girard qu'il portera plainte.

Mr Garces quitte la séance et souligne qu'il portera plainte.

Mr le Maire demande le calme afin que l'ordre du jour de la séance soit poursuivi et passe la parole à Mme Corbel.

#### **POUR INFORMATION.**

##### **Création d'un marché hebdomadaire**

Mme Corbel fait le point sur l'organisation déjà présenté en réunion de travail ; ce marché hebdomadaire aura lieu le jeudi et se situera dans la cours du château. Il devrait démarrer en mai suite à une communication par le biais de bulletin municipal.

Rendez-vous est pris avec les commerçants intéressés pour une visite sur place.

- Appel à projet du Département de l'Aude concernant l'hébergement intermédiaire pour personnes âgées.

Dans l'impossibilité de finir dans le calme la séance du conseil, suite aux invectives et menaces de Mr Girard, Mr le Maire lève la séance du conseil municipal avant la fin de l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures 30

**Les conseillers présents**

**LE MAIRE  
R.POMMIES**



**SABAYROU**

**CANOVAS**

**COASSIN**

**GARCES**

**DUVAL**

**LAMOUR**

**MERIEUX**

**GIRARD**

**DOUTRE**

**RAYMOND**

**CORBEL**

**MARTIN**

**LEBRETON**

**CAGNINACCI**